Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260518-DELCOM_26_070-DE

MAIRIE DE MONTLOUIS-SUR-LOIRE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MAI 2026

Convocations envoyées le : 12 mai 2026
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE 18 MAI A DIX-HUIT HEURES TRENTE le Conseil municipal de la Commune de Montlouis-sur-Loire légalement convoqué s'est réuni à la **Mairie dans la salle du Conseil municipal** à Montlouis-sur-Loire, sous la présidence de Monsieur Vincent MORETTE, Maire,

29 présents : Mmes et MM MORETTE, THIEUX, GADIN, LECLERC, DUMAGNOU GARCERA-TRIAY, OTT, COSTE, PETIT-MARQUEZ, LENS, LELANDAIS, MILANETTO, DURAND, BRUNE, GUERIN, GABORIT, LE BRIERO, PISANI-BONNET, DOUCET, SIGNOL, PAUVERT, LEMPEREUR, MARKARIAN, BUET, LEGUILLE, GENTILINI, BUSSON, GRESSIEUX, PETIT.

4 absents ayant donné pouvoir :

Bernard DOUADY	à Sophie DUMAGNOU
Claire MORISSON	à Ludovic MARKARIAN
Vincent BEAUFOUR	à Magali OTT
Fabrice ORE	à Frédéric LECLERC

Absent :

Président de séance : Monsieur Vincent MORETTE

Secrétaires de séance : Catherine MILANETTO – Laure LELANDAIS

DELIBERATION 2026-70 : APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Monsieur Laurent THIEUX, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Le Conseil municipal ayant approuvé le compte financer unique 2025 du budget principal et affecté les résultats, il convient d'intégrer ces résultats 2025 par le vote du budget supplémentaire, en prenant en compte les éléments suivants :

1) Reprise des résultats de l'exercice 2025

Conformément à la délibération portant affectation des résultats, sont intégrés :
- Le déficit de la section d'investissement (article 001 - dépenses) : 1 189 291,46 € ;
- L'excédent de fonctionnement reporté (article 002 - recettes) : 2 014 550,25 €

2) Intégration des restes à réaliser d'investissement constatés fin 2025

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260518-DELCOM_26_070-DE

Dans le compte financier unique 2025, une somme de 1 502 917,47 € est constatée en dépenses et correspond à des travaux d'investissement qui, engagés en 2025, n'ont finalement pas été réalisés, ou pas en totalité.

Les recettes d'investissement restant à réaliser sont également reprises pour un montant de 3 014 363,35 €.

NB : Ces sommes ont été détaillées dans la délibération approuvant le Compte financier unique 2025.

Une fois le compte financier unique adopté et avec le vote de ce budget supplémentaire, ces sommes peuvent être reprises et intégrées dans le budget 2026.

3) Réajustements budgétaires au sein de la section de fonctionnement

Outre des virements de crédits d'une nature à une autre, et d'un chapitre à un autre, qui n'affectent pas l'équilibre budgétaire, les différents chapitres du budget sont ajustés :

a. Dépenses réelles de fonctionnement :

Chapitre des charges à caractères général (011) : **380 218,42 €** supplémentaire, correspondant notamment à :
- Des crédits supplémentaires pour l'entretien de nos bâtiments pour 63 000 €
- Des crédits supplémentaires pour les frais d'honoraires et de contentieux pour 42 500 €
- Des crédits supplémentaires en matière de réparation des véhicules pour un montant de 69 700 €
- Des crédits supplémentaires pour le service Parcs et Jardins pour un montant de 20 430 €
- Des crédits supplémentaires pour l'entretien de la voirie à hauteur de 15 000 €
- Des crédits supplémentaires pour le fonctionnement des écoles pour 12 000 €
- Des crédits supplémentaires pour les évènements municipaux pour 10 450 €

Chapitre des charges de gestion courante (65) : **9 162,53 €** supplémentaire dont :
- 5 500 € concernant des ajustements de subventions versées aux associations en 2026,

Chapitre de dotation aux charges et aux provisions (68) : **656 050 €** permettant de constituer des provisions d'une part demandée par le service de gestion comptable et d'autre part en vue de la future participation de la commune à la concession des Hauts de Montlouis.

b. Recettes réelles de fonctionnement :

Chapitre du produit des services (70) : **4 298,73 €** correspondant à un remboursement d'assurance.

Chapitre relatif à la fiscalité (73) : **192 836 €**, constitués du produit fiscal complémentaire attendu pour 2026 suite aux notifications par l'Etat, et **– 24 000 €** correspondant à l'attribution de compensation versée à la TEV

Chapitre relatif aux dotations à (74) : **18 604 €,** correspondant à un ajustement faisant suite aux notifications par l'Etat des dotations pour 2026.

4) Réajustements budgétaires au sein de la section d'investissement

a. Dépenses réelles d'investissement :

Les dépenses d'équipements sont augmentées de **1 193 979 €,** dont :
- Des ajustements pour certaines inscriptions faites au budget primitif 2026
- De nouvelles dépenses inscrites au BS 2026 notamment en matière de bâtiments pour un montant de 158 475 € et pour la voirie pour un montant de 163 300 €
- Une enveloppe de 500 000 € a été inscrite afin de disposer de crédits pour d'éventuelles acquisitions foncières.

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260518-DELCOM_26_070-DE

b. Recettes réelles d'investissement :

Les recettes d'investissement (chapitre 13 - subventions) doivent également être ajustées de 215 455 € pour intégrer la subvention ACTEE CHENE 6 d'un montant de 64 887,50 euros pour le CPE (volet études) et le fonds de concours de 143 420 € de la TEV pour la construction du complexe sportif ainsi qu'une subvention de 7 148 € pour l'aménagement de la coulée verte au titre du budget participatif du Département pour un projet porté par le Conseil des Jeunes.

5) Equilibre général du budget

L'ensemble de ces opérations, tenant de l'affectation des résultats 2025, permettent de réaliser un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de **1 160 858,89 €.**
L'emprunt prévu au budget primitif est **diminué de 504 489,46 €**, il sera donc ramené à la somme de 260 000 € au lieu de 764 489,46 € au budget primitif.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Laurent THIEUX, Adjoint au maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOPTE les mouvements prévus par le budget supplémentaire 2026 du budget principal de la ville annexé à la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Fait à Montlouis-sur-Loire le 18 mai 2026

Pour le maire,
L'Adjoint délégué,

Laurent THIEUX

Les Secrétaires de séance,

Cathérine MILANETTO

Laure LELANDAIS

TRANSMIS au représentant de l'État le : 22 MAI 2026
RECU par le représentant de l'État le : 22 MAI 2026
PUBLIE le : 22 MAI 2026
ACTE EXECUTOIRE